

Survol des recommandations et des assouplissements considérés possibles (à faible risque) par la santé publique pour la période post 28 octobre

À domicile (maison, chalet, hébergements touristiques, automobile privée)	2 adresses ET 6 personnes	1 adresse, avec exception pour personnes seules	RECOMMANDATION EN ZONE ORANGE
Activités organisées dans un endroit public	Maximum 25 personnes	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles avec maximum à 25 personnes	INCHANGÉ
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)	250 personnes, relativement immobiles, parlent peu ou pas, places assises fixes et assignées, sous supervision de personnel Port du masque médical et distanciation minimale de 1,5 mètre.	250 personnes, relativement immobiles, parlent peu ou pas, places assises fixes et assignées, sous supervision de personnel Port du masque médical et distanciation minimale de 1,5 mètre.	ASSOUPLEMENT RECOMMANDÉ EN ZONE ROUGE EN VERTU DU RISQUE SANITAIRE TRÈS FAIBLE; DÉCISION À PRENDRE SUIVANT L'ENSEMBLE DES CONSIDÉRATIONS
Musées, bibliothèques et autres lieux (se prêtant à des activités individuelles et/ou en famille)	Ouverts	Ouverts, avec interdiction d'y tenir des rassemblements ou des activités en groupe	ASSOUPLEMENT RECOMMANDÉ EN ZONE ROUGE EN VERTU DU RISQUE SANITAIRE TRÈS FAIBLE; DÉCISION À PRENDRE SUIVANT L'ENSEMBLE DES CONSIDÉRATIONS
Restaurants	2 adresses ET 6 personnes Fin de la vente d'alcool : 22 h Fin de la consommation : 23h	1 adresse OU 2 adultes par table Fin de la vente d'alcool : 22 h Fin de la consommation : 23h	RECOMMANDATION EN ZONE ORANGE ASSOUPLEMENT RECOMMANDÉ EN ZONE ROUGE AVEC CONDITIONS MAINTENANT UN RISQUE SANITAIRE FAIBLE; DÉCISION À PRENDRE SUIVANT L'ENSEMBLE DES CONSIDÉRATIONS
Bars, tavernes, casinos	2 adresses ET 4 personnes par table Fin de la vente d'alcool : 22 h Fermeture des bars : 23h	Maximum 2 personnes par table Fin de la vente d'alcool : 22 h Fermeture des bars : 23h	RECOMMANDATION POUR ZONE ORANGE ASSOUPLEMENT POSSIBLE EN ZONE ROUGE AVEC CONDITIONS MAINTENANT UN RISQUE SANITAIRE FAIBLE; DÉCISION À PRENDRE SUIVANT L'ENSEMBLE DES CONSIDÉRATIONS

Travail	<p>Travail en présence au niveau minimal requis pour assurer le maintien des services essentiels et la poursuite des activités autorisées, dans le respect strict des mesures sanitaires.</p> <p>Télétravail à privilégier le plus possible.</p>	<p>Travail en présence au niveau minimal requis pour assurer le maintien des services essentiels et la poursuite des activités autorisées, dans le respect strict des mesures sanitaires.</p> <p>Télétravail à privilégier le plus possible.</p>	RECOMMANDATION EN ZONE ORANGE ET ROUGE
Écoles	<p>Précolaire, primaire + secondaire régulier: 1 seul groupe-classe stable sans distanciation</p> <p>Distance de 2m entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable</p> <p>Maintien possible des projets pédagogiques particuliers, avec respect du 2 m entre élèves provenant de groupes-classes différents lorsque possible.</p> <p>Sport-études et concentrations sportives autorisés, en entraînement et avec situations de jeu au sein d'une même équipe d'un maximum de 25 personnes.</p> <p>Pour les secondaires 3-4-5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Objectif de santé publique</u> : réduire les contacts à l'école et à l'intérieur des groupes-classes stables. • <u>Principe général d'application</u>: viser une présence à l'école et dans les groupes-classes de 50%. • Modalités de déploiement compte tenu des capacités des milieux: <ul style="list-style-type: none"> ○ Première phase : présence à l'école du groupe-classe entier, en alternance un jour sur deux ; ○ Deuxième phase : présence à l'école de la moitié du groupe-classe à la fois, un jour sur deux (entrée en vigueur dès que conditions le permettent) ○ Ne s'applique pas aux jeunes ayant des besoins spéciaux 	<p>Précolaire, primaire + secondaire régulier: 1 seul groupe-classe stable sans distanciation</p> <p>Distance de 2m entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable</p> <p>Maintien possible des projets pédagogiques particuliers, avec respect en tout temps du 2 m entre élèves provenant de groupes-classes différents.</p> <p>Pour les secondaires 3-4-5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Objectif de santé publique</u> : réduire les contacts à l'école et à l'intérieur des groupes-classes stables. • <u>Principe général d'application</u>: viser une présence à l'école et dans les groupes-classes de 50%. • Modalités de déploiement compte tenu des capacités des milieux: <ul style="list-style-type: none"> ○ Première phase : présence à l'école du groupe-classe entier, en alternance un jour sur deux ; ○ Deuxième phase : présence à l'école de la moitié du groupe-classe à la fois, un jour sur deux (entrée en vigueur dès que conditions le permettent) ○ Ne s'applique pas aux jeunes ayant des besoins spéciaux 	RECOMMANDATION EN ZONE ORANGE ET ROUGE

	<p>Activités parascolaires et sorties permises : Respect du groupe-classe avec distanciation de 2m entre groupes</p> <p>Port du couvre-visage non-obligatoire en classe</p>	<p>Pour les personnes de moins de 14 ans, les activités parascolaires et interscolaires sont autorisées, à la condition de maintenir une distance de 2 m entre élèves de groupes-classes différents. Les sorties scolaires sont interdites.</p> <p>Port du couvre-visage obligatoire en classe et sur le terrain de l'école, pour tous les élèves du secondaire</p>	
<p>Sports et loisirs associatifs et professionnels</p>	<p>Activités planifiées, animées ou guidées et situations de jeu permises au sein d'une même équipe d'un maximum de 25 personnes; respect des mesures de distanciation lors des entraînements.</p> <p>Affrontements et contacts dans les sports de combat permis dans petits groupes de 4 partenaires stables.</p> <p>Le contrôle strict des vestiaires et des aires communes comme les entrées, les sorties et les lieux de rassemblement par le gestionnaire de site.</p> <p>Application des protocoles (guides sanitaires) développés par les fédérations sportives.</p> <p>Maximum de 25 personnes par plateau sportif avec distanciation physique entre les personnes n'appartenant pas à une même équipe sportive (incluant participants, accompagnateurs et personnel).</p> <p>Tenue d'un registre pour les lieux de pratiques intérieurs (ex. gyms, salles de spinning, terrains de tennis intérieurs) et lors de la tenue de cours de groupe extérieurs.</p>	<p>Les activités organisées (sportives ou autres) permises pour enfants de 13 ans et moins sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doivent être encadrées par adultes responsables du respect des règles. • Ratio de supervision minimal de 1 pour 10 (maximum de 10 personnes par groupe). <p>Gyms et spas demeurent ouverts.</p> <p>Cours privés individuels sont permis dans le respect des mesures de distanciation.</p> <p>Maximum de 25 personnes par plateau sportif avec distanciation physique.</p> <p>Les compétitions, les parties et les spectateurs sont interdits.</p> <p>Les affrontements ainsi que les contacts physiques dans les sports de combats ne sont pas permis.</p> <p>Tenue d'un registre dans les lieux de pratique intérieurs et extérieur dans le cadre des cours privés ou de groupe.</p>	<p>RECOMMANDATION EN ZONE ORANGE</p> <p>ASSOUPLISSEMENT RECOMMANDÉ EN ZONE ROUGE AVEC CONDITIONS POUR MAINTENIR UN RISQUE SANITAIRE FAIBLE; DÉCISION À PRENDRE SUIVANT L'ENSEMBLE DES CONSIDÉRATIONS</p>